

ARRETE DU MAIRE

2025-019

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LE SITE DU LAC
DE LA ROUCARIE – COMMUNE D'ALMAYRAC**

Le maire de la commune d'Almayrac,

Vu les articles L2212.1, L2212.2 et L2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent les pouvoirs du Maire en matière de police et de circulation,

Considérant les aménagements réalisés sur le site de La Roucarié,
Considérant la fréquentation attendue sur le site et la nécessité de préserver la sécurité et la qualité de l'eau en limitant et en réglementant la circulation automobile et le stationnement autour du plan d'eau de la Roucarié, conformément aux prescriptions des services de l'Etat,

Vu le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (POSS) 2025 du plan d'eau ouvert à la baignade du site de la Roucarié du samedi 5 juillet 2025 au dimanche 17 août 2025, du lundi au dimanche de 13h30 à 19h sans interruption,

ARRETE

Article 1 :

La circulation automobile, celle des deux roues motorisées et des engins de type « quad » est interdite sur le Chemin de Ronde hormis l'accès aux différents parkings aménagés. Cette interdiction est en partie matérialisée par la fermeture des barrières et la mise en place de plots scellés ou de rochers au sol.

Article 2 :

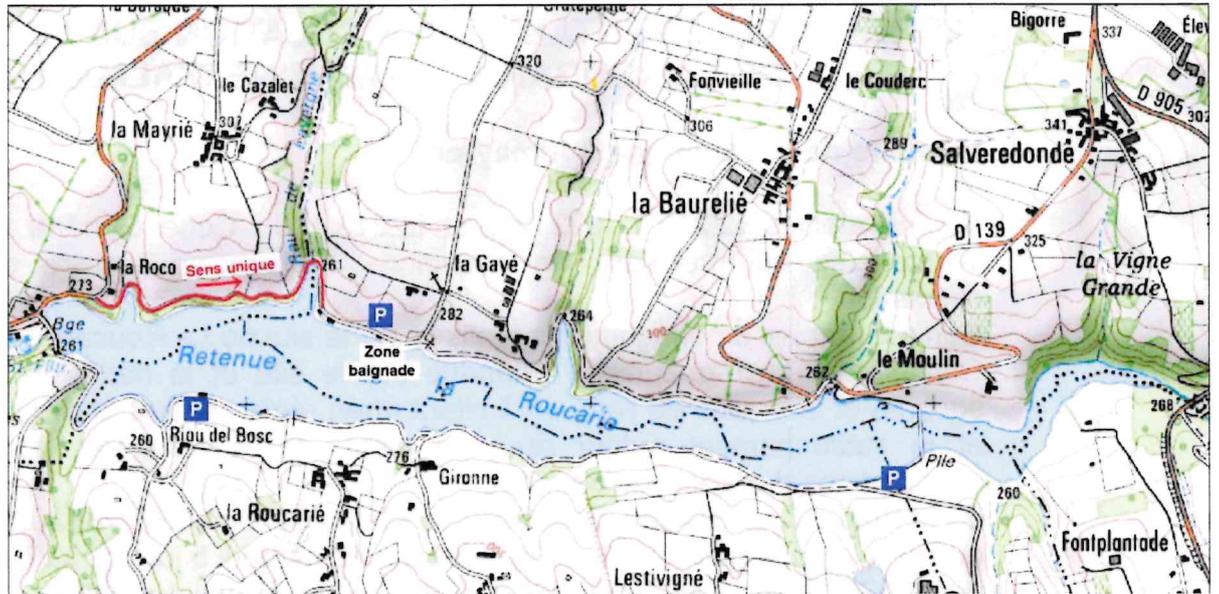
La portion de voirie comprise entre la D72 sous le lieu-dit « La Roco » et la « base de loisirs » de La Gayé, constituée de la SNA et de la plage, se fait en sens unique à partir de la D72 notamment une portion du Chemin du CERET sur ALMAYRAC.

Article 3 :

Le stationnement des véhicules est rigoureusement interdit en dehors des aires de stationnement aménagées.

ARRETE DU MAIRE

2025-019



Article 4 :

Ces interdictions ne valent pas pour les véhicules de services et de secours et les engins agricoles dûment autorisés.

Article 5 :

Les Commandants de Brigade de Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage en Mairie ainsi que sur le site de La Roucarié.

Fait à Almayrac, le 13 juin 2025
Jean Marc SENEGES, Maire de la
Commune d'Almayrac